Cinquante-sixième année. - N° 187 A Lundi 26 et mardi 27 septembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1948

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

503 618 514 RCS Thonon-les-Bains.
ELECTRO-TECH.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : ELECTRO-TECH.
Administration : BIZOT Alexandra Michelle Geneviève nom d'usage : BURNET n'est plus gérant. JACQUIER Pascal Michel Jacques nom d'usage : JACQUIER n'est plus gérant. GOBANCÉ Christian Emmanuel nom d'usage : GOBANCÉ devient gérant.
Capital : 6000.00 EUR.
Adresse : 661, Route De Thollon, 74500 Maxilly-sur-Léman.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 30400 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Tous travaux d'électricité de câblages d'armoires électriques, d'installation réparation d'automatisme.
Adresse : 661, Route De Thollon, 74500 Maxilly-sur-Léman.
Précédent propriétaire : RCS non inscrit. **BURNET** (Arnaud). Nom d'usage : BURNET.
Date de commencement d'activité : 1er avril 2008.
Publication légale : Le Messager *du* 18 août 2022.
Oppositions : SELARL POLLIEN GIRAUD BIRMELÉ AVOVATS, sis 13 Avenue des Allobroges - 74200 Thonon-les-Bains.
Commentaires : Nouveau siège. Acte sous seing privé en date du 09/08/2022 enregistré au Service de l'Enregistrement de Annecy le 12/08/2022, Dossier 2022 00069948. Référence : 7404P01 2022 A 03987. Adresse de l'ancien propriétaire : 96 Impasse du Vieux Pont 74500 MAXILLY SUR LEMAN. Adresse du nouveau propriétaire : Zone d'Activité de Montigny 661 Route de Thollon 74500 MAXILLY-SUR-LEMAN. Modification de l'administration. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..